

- Juillet- 2025 -

- LE - - PTÉRODACTYLE -

N° 72

*Le ptérodactyle est un reptile volant de l'ère secondaire . Son nom vient du Grec ancien **Ptéros** : Les ailes et de **Dactyle** : Les doigts. Ce qui veut dire littéralement : Celui qui a des doigts ailés. Tout comme nous qui avons les ailes de nos machines au bout de nos doigts.
Nous sommes donc tous quelque part des **Ptérodactyles**.*

Paraît la dernière semaine de chaque mois.

Vous pouvez également nous suivre sur facebook.

<https://www.facebook.com/groups/550391712643729/?ref=share>

et sur le site du club.

<https://careb13130.ddns.net/>

Les n° du Ptero sont désormais disponibles en téléchargement sur le site ci-dessous :

<https://onedrive.live.com/?authkey=!AOBVqklb4AHAVe4&id=18D44B22C3BAD90F!10838&cid=18D44B22C3BAD90F>



Les champions de France.

Salut à vous amis modélistes.

Un mois de juillet certes très chaud, mais surtout un mois de juillet plein de réussites, avec les passages de Brevets, Q.P.D.D. Ailes et le Championnat de France F3A dont deux titres (Inter et Nat A) ont été remportés par deux membres du club.
L'assiduité, le travail et le talent ont payé !

Plus de détails et d'images de ces bons moments en pages intérieures avec bien sûr toutes les rubriques habituelles.

Au sommaire ce mois-ci.

- Vu sur le terrain.
- A voir bientôt sur le terrain.
- La fricassée.
- Les Brevets, Q.P.D.D. et autres Ailes.
- Le Championnat de France F3A.
- On a fêté ça.
- Nostalgie.
- Le mot du Président.
- En bref.
- Le mot de la fin.

-----O-----

Bonne lecture à tous.

Vu sur le terrain.

Ce mois-ci nous avons pu voir **Pascal V.** avec son **EC135**. Cet appareil, équipé d'un système complexe de gestion de pilotage a demandé beaucoup d'efforts au niveau des réglages. **Pascal**, qui a su surmonter ces difficultés peut désormais faire évoluer son modèle en toute quiétude.



Après l'effort... !

-----O-----

Nous avons eu également la présence de deux nouveaux adhérents.

Olivier : Le père qui fait depuis peu ses premières armes en autonome avec un **Step 2** de chez **RC Factory**.

Un petit modèle électrique très agréable et très facile à piloter mais à proscrire dans le vent. Il n'est pas fait pour ça.

Il est disponible ici :

<https://www.intermodel.fr/indoors/11761-step-2-bleu-clair-1140mm-rc-factory-rc-factory-rc-factory-step-step-two-step-2.html>



Bon début !

Suivi de son fils **Timothée**. qui prend des leçons de pilotage aux commandes d'un **Charter** avec **Jean-Luc D.** comme moniteur.



Des débuts prometteurs !

-----O-----

— Pub —

Il me restait de la place.

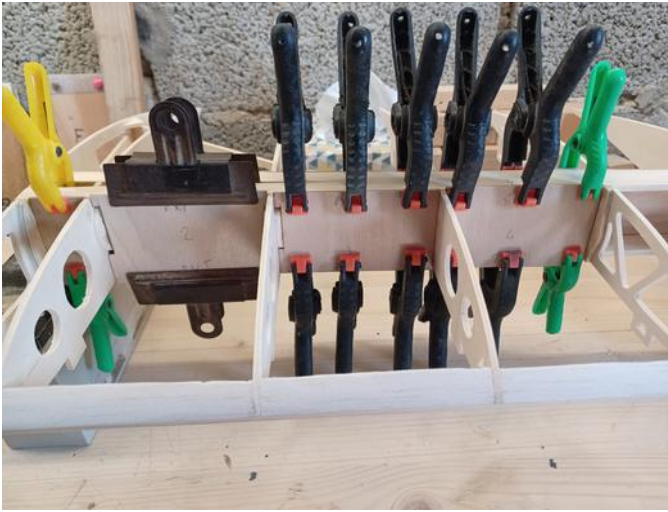


Avec modération bien sûr !

A voir bientôt sur le terrain.

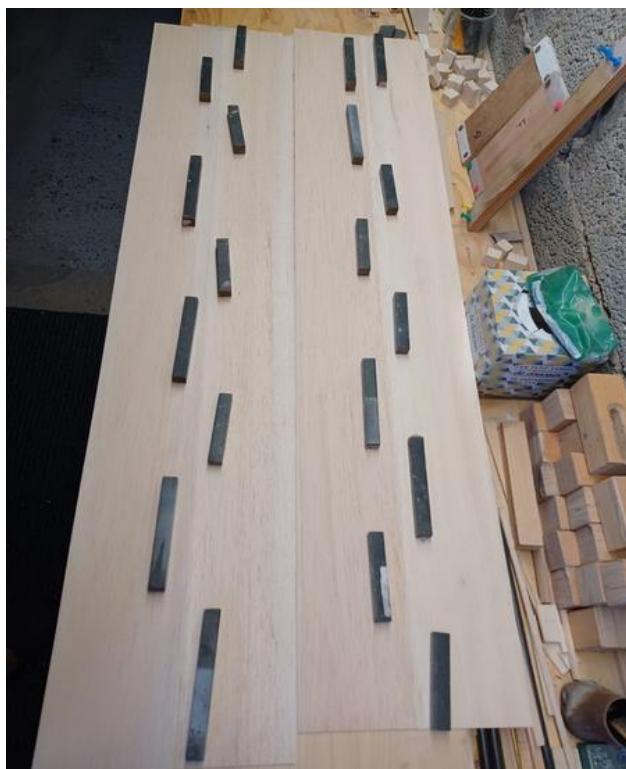


Philippe L. s'est consacré plus particulièrement à la peinture et à l'installation des aérofreins sur son **Ka8b**. Comme il est de mise sur toutes les maquettes dignes de ce nom, il faut apporter le plus grand soin à chaque pièce du modèle.



Il est fort !

Comme il lui restait un peu de temps, il en a profité pour assembler et mettre en forme les planches de balsa afin de commencer le coffrage des ailes.



Tiré à quatre épingles !



Des nouvelles de **Claude C.** qui nous informe que :

La mise en place du T canaliseur a été faite après découpe de la partie supérieure du fuselage sur l'Harmonie d'Arnaud.

La décoration est terminée.

Il reste quelques bricoles comme la réalisation des commandes ailerons avant le premier vol.



Ça bosse dur !

La fricassée.

Nous sommes le dimanche 6 juillet et **Yves C.** ainsi que sa compagne **Chantal** vont faire vivre au club un grand moment culinaire.

C'est tout juste remis de l'épreuve des Brevets de la veille que cette fricassée a été organisée.

La fricassée, est un plat d'origine Tunisienne. Il s'agit d'une pâte à base, principalement, de farine, d'huile, de lait que l'on fait frire et que l'on garnit ensuite en fonction de ses goûts avec des œufs durs, du thon, des olives, des tomates etc...

La fricassée, exécutée de main de maître par **Chantal**, a débuté de bonne heure par la préparation des petits pains.



Taa Daa !



Frit style !



Du producteur au consommateur !



Merci Chantal et Yves !

Brevets, Q.P.D.D. et autres Ailes.

Samedi 5 juillet, ce sont plus d'une quarantaine de qualifications qui ont été passées avec succès sur le terrain.

Ouvertes à tous, ces différentes épreuves plus ou moins difficiles, permettent à chacun d'obtenir une évaluation de son niveau de compétence en matière de sécurité, pilotage et même construction d'aéromodèles. Tout cela validé par des examinateurs fédéraux.

De plus la **Qualification de Pilote De Démonstration** permet à ses détenteurs de voler lors de manifestations publiques.

Tout était réuni pour passer une bonne journée dans le sérieux et la bonne humeur qui conviennent.



Après les inscriptions de dernières minutes, chacun se concentre sur les figures qu'il va devoir réaliser devant les juges qui sont prêts à noter les concurrents.

Les pilotes, jeunes et moins jeunes, dont certains des clubs environnants, sont venus participer. Tous, ont passé les épreuves avec des modèles de toutes sortes, allant du trainer classique à l'avion de voltige en passant par le jet, le planeur et même l'ornithoptère.

-----o-----

Si vous voulez conserver une trace de votre performance, il vous faudra télécharger vos diplômes sur le site de la fédé et les imprimer sur un joli papier par vous-même, hormis pour les Q.P.D.D. qui sont délivrées pour une durée limitée. Ce sont seulement les candidats ayant réussi le passage des Ailes (or, argent et bronze) qui ont reçu un diplôme et un insigne. Les autres, doivent sentir des pieds. Je pense que les efforts fournis par tous les lauréats méritaient une petite récompense. Cela aurait également permis d'organiser une remise de diplômes.

Les temps changent ou c'est moi qui deviens vieux, va savoir !

-----o-----





Et pour finir, un excellent repas préparé par **Jean-Luc D.**
 Merci à tous pour votre participation.

Débutants ou confirmés, n'hésitez pas à concourir, il y a des épreuves pour tous les niveaux !
Une nouvelle session est prévue pour le dimanche 21 septembre.

Le championnat de France F3A.

Hourra, hourra, hourra, bravo à nos vainqueurs !

C'est avec brio que **Stéphane C.** et **Yves C.** ont remporté chacun une **1ère place** à ce championnat de France qui se déroulait du 10 au 13 juillet 2025 à **St Macaire en Mauges**, située près de **Cholet**.

Des résultats mérités par nos deux pilotes. **Stéphane**, est pour la troisième fois consécutive sacré champion de France en catégorie internationale, prouvant ainsi que ce n'est ni de la chance ni du hasard. Il partira concourir avec l'équipe de France pour le prochain championnat du monde au U.S.A.

Yves, avec sa place de premier en catégorie Nationale A, concourra l'année prochaine en catégorie Nationale B et se rapprochera un peu plus des étoiles.

Saluons également le travail des coachs qui les ont soutenus durant tous les entraînements et pendant les épreuves.

Le **C.A.R.E.B.** et tous ses adhérents peuvent être fiers de vous et des valeurs que vous apportez.





Saluons également **Serge C.** qui n'est pas revenu les mains vides de ce championnat.



Pour la petite anecdote, il est bon de signaler que même s'ils étaient proches de la ville de **Cholet**, dont la spécialité est les mouchoirs, nos compétiteurs n'en ont pas eu besoin et par générosité ils ont préféré les laisser aux autres !



On se croirait au C.A.R.E.B.

On a fêté ça.



Un repas a été organisé samedi 26 juillet pour fêter la victoire de nos deux champions. Simple mais toujours efficace, ce sont merguez chipolatas et sardines préparés par le maître-queue **Jean-Luc** qui ont ravi le palais de la vingtaine de convives venus partager la joie des vainqueurs.



Une image de joie et de partage qui n'est pas sans en rappeler une autre...!



Ainsi soit-il.

Nostalgie.

J'ai fait l'acquisition, il y a peu sur un site bien connu de vente aux enchères, d'un ensemble comprenant la boîte de construction du "**Le Docile**" : Un avion de vol circulaire vintage de chez **Précisia** et de son moteur : Un **Fuji** stunt de 2,5cc tout neuf et ce pour la modique somme de 30€. Une bonne affaire s'il en est.

Le hasard fait parfois bien les choses car notre ami **Thierry M.** à qui j'avais fait part de ma belle affaire, m'a fait parvenir une photo de lui étant jeune, aux commandes du même avion équipé du même moteur.
Étonnant, non ?



Y a plus qu'à remettre le couvert !

Le mot du Président.



Un communiqué de dernière minute de notre Président.

Objet : Soutien financier à Stéphane Carrier (pilote F3A)

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous écris aujourd'hui pour vous proposer une initiative de soutien à Stéphane Carrier, pilote F3A de haut niveau, que beaucoup d'entre nous connaissent et apprécient pour son engagement, sa progression constante et le rayonnement qu'il apporte au milieu de l'aéromodélisme.

Dans les jours à venir, Stéphane représentera la France au Championnat du monde F3A qui se déroulera aux États-Unis.

Sa participation contribue à faire briller notre pays, à faire rayonner sa discipline dans notre région, ainsi qu'à son club sur la scène internationale de l'aéromodélisme.

C'est un projet sportif exceptionnel mais qui nécessite un budget important (déplacements, transport du matériel, hébergements, logistique...).

L'idée est donc simple : permettre à celles et ceux qui le souhaitent de l'aider financièrement dans sa pratique sportive, tout en bénéficiant d'un avantage fiscal grâce au mécanisme du don aux associations d'intérêt général.

L'attestation de don permet aux donateurs de bénéficier d'une réduction applicable au montant de l'impôt sur le revenu.

Cette réduction est équivalente à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% du revenu imposable.

☐ Exemples concrets :

Pour un don de 100€, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66€, ce qui ramène le coût réel de votre don à seulement 34€.

Pour un don de 1 000€, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 660€, ce qui ramène le coût réel de votre don à seulement 340€.

Pour que ce soutien soit parfaitement clair et juridiquement irréprochable, les dons seront versés à la LAMPACA, association régionale d'aéromodélisme reconnue, qui dispose d'un rayonnement plus large que le CAREB. Ce choix permet également d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, dans la mesure où Pierre Carrier, le père de Stéphane, est administrateur du CAREB.

Modalités pratiques :

✓ Remplir le document Cerfa joint et l'envoyer complété à : lampaca@comite.ffam.asso.fr

✓ Effectuer un virement à l'ordre de la LAMPACA, en précisant dans l'intitulé :

« Don pour soutien sportif – Stéphane Carrier – F3A »

Le RIB de la LAMPACA est joint à ce message, tout comme le formulaire Cerfa à compléter.

☐ Les sommes récoltées seront reversées à 100 % à notre champion, sous forme de remboursement de frais liés à sa pratique sportive.

*Une fois votre Cerfa retourné par la LAMPACA, veuillez à le conserver soigneusement.
Lors de votre prochaine déclaration de revenus, indiquez le montant total du don dans la case :*

*7UF – Dons à des œuvres ou organismes d'intérêt général
sur votre déclaration en ligne ou sur le formulaire papier n°2042 RICI.*

Conservez bien le reçu Cerfa, car l'administration fiscale peut vous le demander en cas de contrôle.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez la moindre question ou besoin d'informations complémentaires.

*Merci d'avance pour votre attention, votre soutien et votre générosité pour accompagner Stéphane dans
cette belle aventure sportive qui fait rayonner sa discipline dans notre région!*

Julien Veschambre

Président du CAREB et Vice-Trésorier de la LAMPACA

				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN	
	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé	
RIB FRANCE	19106	00601	44713613050	82	
IBAN ETRANGER	FR76 1910 6006 0144 7136 1305 082			BIC	AGRIFRPP891
Domiciliation		Nom et adresse du titulaire			
CA VENCE GD JARD (00601)		ASSOC. LIGUE D'AEROMODELISME PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (LAM			
Tél : 0489321273		8 RUE DU CANADA			
		06400 CANNES			

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**
Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination : LAMPACA Ligue Aeromodelisme Provence Alpe Cote d'AZUR

Adresse :
N° ... 8 ... Rue ... du Canada
Code postal 06400 ... Commune ... Cannes

Objet : Don pour soutien sportif – Stéphane Carrier – F3A
.....
.....

Cochez la case concernée (1) :

- ☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- ☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- ☐ Fondation d'entreprise
- ☒ Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- ☐ Musée de France
- ☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- ☐ Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- ☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- ☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- ☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- ☐ Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- ☐ Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- ☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- ☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- ☐ Agence nationale de la recherche (ANR)
- ☐ Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- ☐ Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : ☒ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

☐ Acte authentique

☐ Acte sous seing privé

☒ Déclaration de don manuel

☐ Autres

Nature du don :

☒ Numéraire

☐ Titres de sociétés cotés

☐ Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

☐ Remise d'espèces

☐ Chèque

☒ Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

En bref.

Des infos utiles à ne pas sous-estimer.

-----O-----

Le chemin allant de l'entrée de l'aérodrome jusqu'à notre terrain a été refait. Les trous ont été comblés ce qui en rend l'accès plus agréable. Ne roulez pas trop vite !

Merci à nos généreux mécènes.

-----O-----

Pierre C. s'est envoyé en l'air à bord d'un **Stearman P.T.19** et selon ses dires, il n'a pas eu peur !



-----O-----

Félicitations à **Vincent V.** qui a eu ces Ailes d'or.



-----O-----

Grâce aux efforts du club et à notre dynamique président, le **C.A.R.E.B.** se classe en 10ème position sur les 843 clubs affiliés **F.F.A.M.**

-----O-----

Le samedi 4 octobre, repas **A.U.A.B.L.F.** et porte ouverte aux membres de la plate-forme.

Cette année le repas sera préparé par le **C.A.R.E.B.** (J-L).

Pensez à vous inscrire.

-----O-----

Yves C. fraîchement promu en **Nat. B** s'entraîne déjà avec son coach **Edmond S.**



Voilà, c'est fini pour ce mois-ci. Et comme d'habitude le mot de la fin revient à notre ami Georges !

On n'est pas bien là ?



Merci à vous les Ptérodactyles et à la prochaine.....

Un merci particulier à ma compagne **Françoise** qui corrige inexorablement mes fautes d'orthographe !

Un merci également à tous ceux qui ont participé à ce numéro.

Sans oublier bien évidemment de remercier aussi ceux qui le lisent.

Rappel : Les n° du Ptéro sont désormais disponibles en téléchargement sur le site ci-dessous :

<https://onedrive.live.com/?authkey=!AOBVqklb4AHAVe4&id=18D44B22C3BAD90F!10838&cid=18D44B22C3BAD90F>

Jean Claude PESCE.